



MASTER 2 DROIT  
INTERNATIONAL - PARCOURS  
DROIT TRANSFRONTALIER

Université Savoie Mont-Blanc

# La coopération transfrontalière pour la protection et la gestion des ressources naturelles alpines entre la France, la Suisse et l'Italie





# Introduction générale



## Contexte

- Le droit est resté impuissant face aux dégradations des zones montagneuses causées par l'artificialisation des espaces naturels, zones appelées les "supermarchés du ski".
- Cette dégradation environnementale est aussi due à la saturation des axes routiers, à la pollution industrielle, notamment avec le décolletage, ainsi qu'à la pollution atmosphérique dans les vallées de l'Arve et Maurienne.

## Les Alpes

- Depuis les années 1980, les glaciers ont perdu entre 20 et 30 % de leur volume, conséquence directe de l'augmentation des températures. Cette fonte rapide perturbe les écosystèmes montagnards et modifie les ressources en eau, avec des impacts à long terme sur les régions en aval.
- En dessous de 2000 mètres d'altitude, l'enneigement a fortement diminué, raccourcissant la durée des saisons hivernales et menaçant l'équilibre écologique des montagnes

## Enjeux

- Dans le massif alpin, le réchauffement climatique progresse à un rythme deux fois plus rapide que la moyenne mondiale, rendant la région particulièrement exposée.
- Les crues soudaines et l'érosion des sols deviennent plus fréquentes, menaçant les populations et les infrastructures
- Pour faire face à ces enjeux, une collaboration étroite entre les États, les entreprises et les acteurs locaux est nécessaire.





# Contexte géographique et environnemental

Les Alpes s'étendent sur 8 pays européens, mais cette étude se concentrera sur 3 d'entre eux:

- **La France:** 20,7% de la surface alpine, couvrant deux régions: Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec des sommets emblématiques comme le Mont Blanc.
- **La Suisse:** 14% de la surface alpine, traversant les régions du Piémont, de la Lombardie, de la Vénétie, du Trentin-Haut-Adige et du Frioul-Vénétie Julienne, avec des sommets tels que le Mont Blanc, le Cervin et le Grand Paradis.
- **L'Italie:** 27,2% de la surface alpine, s'étendant sur les cantons du Valais, des Grisons, d'Uri et du Tessin, où se trouvent des sommets comme la Dufourspitze et le Cervin.

## Les Alpes

82 sommets majeurs de plus de 4000 mètres d'altitude.

Les Alpes forment une barrière géographique, influençant les climats et bassins hydrologiques entre la Méditerranée et le bassin du Danube.

Influence aussi l'activité humaine par l'agriculture, tourisme et transports.

## Les ressources naturelles des Alpes

Les Alpes, surnommées le 'château d'eau de l'Europe', constituent une réserve hydrique essentielle.

Le Rhône, qui prend sa source en Suisse, joue un rôle clé dans l'approvisionnement en eau douce, la production d'énergie (hydroélectrique et nucléaire) et le transport fluvial.

Les glaciers et neiges des Alpes alimentent nappes phréatiques, rivières et fleuves, fournissant jusqu'à 1/3 du débit estival du Rhône. Ce potentiel hydrique, pourtant essentiel à l'équilibre environnemental et économique, est menacé par la fonte accélérée des glaciers, exploité de plus en plus pour répondre aux besoins hors alpins.



# Enjeux socio-économiques et géopolitiques

## Activités humaines

- Historiquement isolées, les populations alpines ont développé une économie majoritairement autarcique. Les terres arables ne représentent que 10 % de la surface totale des Alpes, où céréales et légumes sont cultivés jusqu'à 2000 mètres d'altitude. L'élevage bovin y est également prédominant, favorisé par les versants humides et la pratique des transhumances (remues).
- Le développement industriel s'est appuyé sur les ressources locales, notamment les mines, l'hydroélectricité, ainsi que les secteurs de l'électrochimie et de l'électrometallurgie. À partir des années 1950, le tourisme estival de masse a marqué une modernisation économique, créant de nombreux emplois (autour de 7,4% dans les régions alpines françaises).

## Ressources naturelles

- Les Alpes répondent aux besoins croissants en **eau** des pays européens (domestique, agricole, industriel, neige artificielle), mais cette pression entraîne une pollution accrue des ressources hydriques. Une directive européenne a établi une responsabilité transfrontalière, mais son efficacité est limitée par le manque de financement régional et local.
- Les énergies renouvelables, comme l'**hydroélectricité** et la **géothermie**, présentent un fort potentiel dans les Alpes, mais leur développement doit concilier production énergétique et préservation des paysages et écosystèmes locaux.





# Cadre juridique européen

## Convention Alpine

- Adoptée en 1991 en Autriche, la Convention Alpine vise à protéger et promouvoir le développement durable des Alpes. Réunissant huit États européens, elle coordonne les mesures de protection et fixe des standards communs.
- Ses priorités incluent la compatibilité des activités humaines avec l'environnement, la valorisation des milieux naturels d'altitude et le renforcement de la recherche scientifique sur le massif.

## Convention de Berne

- Signée en 1979, cette convention européenne vise à préserver la vie sauvage et les milieux naturels à l'échelle du continent. Elle harmonise les efforts des États pour protéger les espèces menacées et leurs habitats, en établissant un cadre juridique commun.
- La conservation est intégrée dans les politiques nationales d'aménagement du territoire, de développement économique et de gestion environnementale, afin de limiter l'impact des activités humaines sur les écosystèmes.

## INTERREG

- La coopération territoriale européenne vise à renforcer la collaboration entre les régions de différents pays pour résoudre des défis communs et promouvoir le développement durable à l'échelle régionale.
- Le programme Interreg Alpine Space s'attaque aux enjeux partagés de la région alpine, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie des 80 millions d'habitants. Ce territoire bénéficie d'une longue tradition de coopération internationale, tant gouvernementale que non gouvernementale.





# Cadre institutionnel et gouvernance transfrontalière

## Gestion de l'eau d'Urseren

- Le canton d'Uri en Suisse, confronté à un déclin socio-économique, cherche à relancer son développement en valorisant ses réserves hydriques comme biens marchands.
- La gestion repose sur une **coopération entre acteurs et propriétaires** pour trouver des compromis sur l'utilisation future de l'eau.
- Une **commission scientifique et éthique supervise** ces initiatives pour garantir leur conformité avec les critères de durabilité.

## Gouvernance partagée

- Le bassin transfrontalier du Rhône, partagé entre la France et la Suisse, inclut des **ressources communes** comme les eaux du Léman et les aquifères transfrontaliers.
- Conformément à la **Convention d'Helsinki de 1992**, la coopération vise à prévenir les impacts transfrontaliers et à assurer un usage équitable des eaux.
- Les priorités incluent la production énergétique, la gestion des niveaux du Léman et la préservation de la biodiversité, coordonnées entre les deux pays.

## Démocratie participative

- Avec une population d'environ 12,5 millions d'habitants au début des années 2000 (3,4 millions en Italie, 2,2 millions en France, 1,9 million en Suisse), les **Alpes connaissent des transformations profondes**, marquées par le dépeuplement des versants au profit des régions basses à forte densité.
- Ces changements, liés à l'économie moderne, renforcent **l'importance de la démocratie participative** pour impliquer les citoyens dans les décisions environnementales, particulièrement dans les zones de forte densité urbaine et économique, comme les vallées et villes alpines, dont Grenoble.





# Parc Transfrontalier Mercantour Alpes Liguriennes



Le Parc Transfrontalier Mercantour-Alpes Liguriennes incarne une coopération environnementale exemplaire entre la France et l'Italie. S'étendant sur près de 80 km, il relie le Département des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes en France à la Province de Cuneo en Italie. Cette initiative vise une **gestion intégrée et durable d'un espace naturel partagé**, répondant à des enjeux écologiques et socio-économiques.

La collaboration entre les parcs Alpi Marittime et Mercantour a permis de mettre en œuvre des politiques publiques transfrontalières ambitieuses, axées sur la **préservation de la biodiversité**, le **développement d'un tourisme durable** et la **sensibilisation aux enjeux environnementaux globaux**.

Ce partenariat bénéficie du statut de **premier parc européen du massif alpin** sous la forme d'un **GECT** (Groupement Européen de Coopération Territoriale), soulignant son rôle pionnier dans la gestion commune des espaces naturels transfrontaliers.

- Pour le tourisme et l'éducation : développement conjoint de sentiers transfrontaliers, signalétique commune, sensibilisation scolaire, formations pour professionnels, mise en avant du patrimoine et de l'histoire de la zone.
- Pour les populations locales : la coopération s'étend à des activités traditionnelles comme la transhumance transfrontalière.
- Partenariat scientifique : base de données transfrontalière partagée, réintroduction et transfert d'espèces (bouquetin, gypaète barbu), suivi de migration de l'avifaune (oiseaux), renforçant la gestion écologique commune de cet espace.





# Econnect



## Contexte

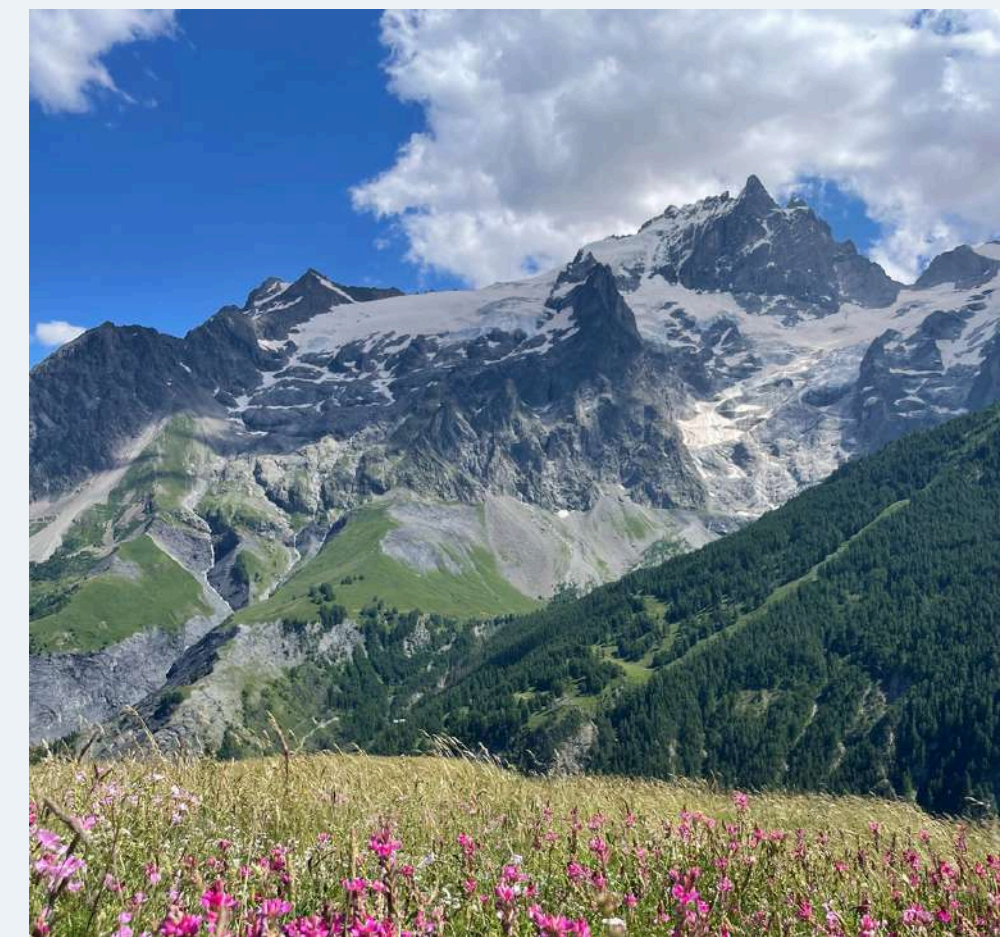
- Initiative **INTERREG** pour maintenir la connectivité des habitats.
- **Création de zones protégés** pour préserver la biodiversité et la faune, par des systèmes d'interconnexions des zones qui facilitent la migration des espèces dans les Alpes.
- Action transnationale et coordonnée, dans le cadre juridique proposé par la **Convention Alpine**.

## Objectifs

- Cartographie et gestion des corridors écologiques.
- Accroître la connectivité écologique dans les Alpes.
- Implication des organisations internationales liées à la Convention Alpine, des instituts scientifiques et des partenaires locaux pour le développement.

## Résultats

- Développement de la **plateforme JECAMI** : système informatique pour le mappage des corridors écologiques par lequel les utilisateurs peuvent voir les routes potentielles de migration de certaines espèces et assurer ainsi leur protection.
- Contribution concrète : la recherche pour ECONNECT a permis au personnel du Parc naturel Alpi Maritime d'informer les autorités compétentes d'un important corridor de migration dans une zone de construction et donc, de bloquer ce projet.
- **Partage à l'échelle européenne de données environnementales** en vue de soutenir les activités de recherche, nécessaire à la collaboration transnationale efficace dans la conservation de la biodiversité.







# Alplakes



## Contexte

- Initiative de **recherche** fournissant des prévisions précises sur **l'état des lacs** dans toute la **région alpine européenne** dans un objectif de protection de l'environnement.
- Mise en place d'une **interface de visualisation de données unifiée** pour les citoyens, les professionnels de l'eau et les scientifiques. Fourniture de produits opérationnels basés sur une combinaison de télédétection et de modèles hydrodynamiques.
- Promotion **d'outils de planification régionale** des lacs et leur bassin versant.

## Objectifs

- Favoriser les **échanges entre les différents organismes concernés** par la gestion des lacs alpins.
- **Maintenir des conditions écologiques satisfaisantes** pour les lacs alpins, conformément à la Directive cadre sur l'eau.
- Promouvoir le **développement touristique durable** des "espaces-lacs" et diffuser la connaissance des écosystèmes lacustres (qualité de l'eau, fonctionnement des écosystèmes et patrimoine naturel). Améliorer la gestion des lacs et développer la qualité des paysages.

## Résultats

- **Observations partagées et coordonnées de l'environnement** des lacs alpins et leur bassin versant.
- **Écotourisme et valorisation des patrimoines** des lacs alpins et de leur bassin versant. Actions de communication.
- **Mobilisation des professionnels et des acteurs locaux** sur leur savoir-faire en matière de pratiques durables. Trois groupes permettent d'assurer la gestion du programme, au niveau national et transnational.



# Espace Mont-Blanc



## Contexte

Le Massif du Mont-Blanc était confronté à plusieurs défis :

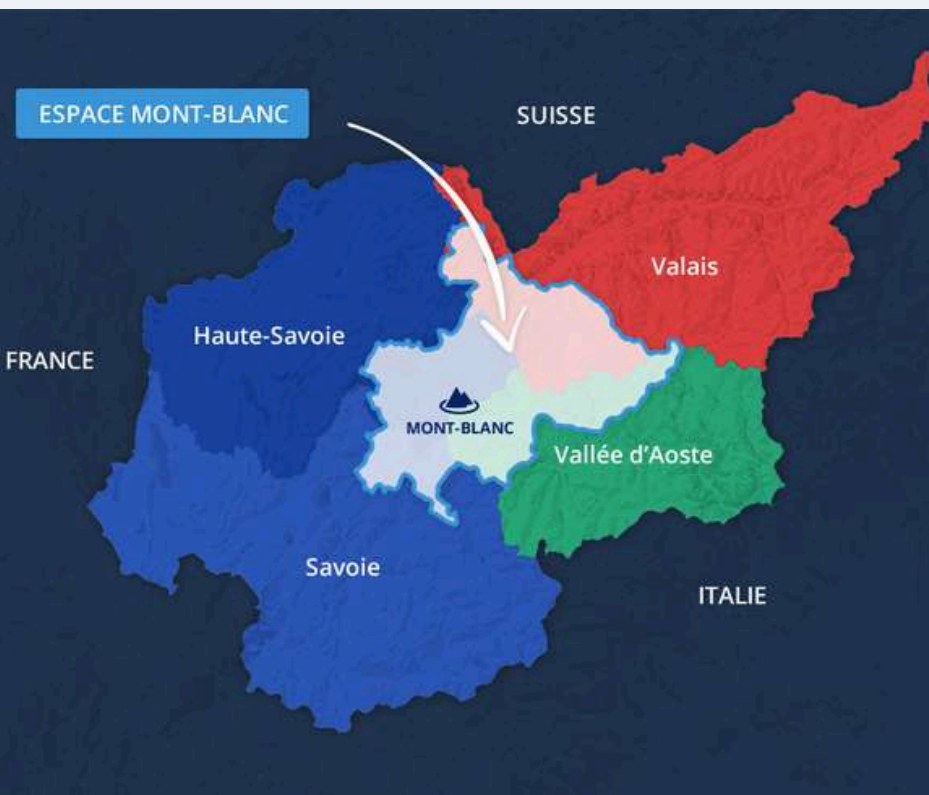
- **Pressions environnementales** : augmentation du tourisme, changement climatique (fonte des glaciers) et urbanisation.
- **Problèmes de gestion** : différences dans les législations nationales et les pratiques de gestion.
- **Richesse naturelle et culturelle commune** : une biodiversité unique et un patrimoine culturel partagé par les populations des trois pays.

## Objectifs

- **Protection de l'environnement** : conserver la biodiversité et les ressources naturelles.
- **Développement durable** : soutenir des activités humaines respectueuses de l'environnement.
- **Gouvernance commune** : impliquer les populations locales dans les décisions et promouvoir une gouvernance transfrontalière.
- **Adaptation au changement climatique** : mettre en place des mesures pour atténuer ses impacts sur les écosystèmes alpins et les communautés locales.

## Résultats

- **Plan Intégré Transfrontalier (PIT)** : lancé en 2009, il a permis d'améliorer l'intensité et la qualité de la coopération transfrontalière dans l'espace Mont-Blanc.
- **PITER** : lancé en 2018, ce plan vise à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel unique des versants du Mont-Blanc et à permettre une réappropriation par les habitants de leur territoire.
- **Projet PrévRisk-CC** : lancé en 2023 et d'une durée de trois ans, le projet vise à renforcer la résilience des territoires de montagne face aux impacts du changement climatique.





# Analyse croisée des études de cas

## Points communs

- Renforcer la coopération transfrontalière à travers l'utilisation d'outils juridiques comme les **GECT** (Mercantour-Alpes Liguriennes) ou les **cadres institutionnels** comme la Convention Alpine (ECONNECT).
- **Maintenir l'équilibre écologique** à travers la connectivité écologique (ECONNECT), la gestion durable des espaces naturels (Espace Mont-Blanc), ou encore la réintroduction d'espèces (Mercantour-Alpes Liguriennes).
- Volonté **d'allier économie locale et durabilité** à travers l'écotourisme, les sentiers transfrontaliers (Mercantour) ou la valorisation des patrimoines naturels et culturels (Alplakes, Espace Mont-Blanc).
- **Urgence d'une réponse commune** aux impacts croissants du changement climatique.

## Enseignements clés

- Les cadres de coopération institutionnelle, les outils juridiques et l'échange d'informations favorisent la coordination entre acteurs et territoires.
- Il est essentiel de **surmonter les différences culturelles** pour instaurer une vision commune.
- **Importance de l'implication des populations et la transmission des savoirs**, notamment aux jeunes générations par de la sensibilisation, et importance de la valorisation des professionnels.





# Les bénéfices démocratiques

- **Implication des communautés locales dans:** la gouvernance des parcs, les consultations pour la gestion des corridors écologiques, les éventuelles limitations touristiques
- **Impact des projets transfrontaliers sur la cohésion territoriale :**
  - Les objectifs partagés de ces projets renforcent les liens entre les communautés des différents pays, favorisant ainsi une identité commune
  - Participation active des habitants dans les décisions concernant des espaces protégés
- **Renforcement de la gouvernance participative :**
  - Projets impliquant des acteurs variés (collectivités locales, citoyens, ONG...)
  - Projets organisant des consultations publiques pour intégrer les besoins des habitants
- **Transparence et accès à l'information :**
  - Développement d'outils accessibles au public
  - Information sur la migration d'espèces
- **Renforcement de la coopération démocratique transfrontalière :**
  - Rassemblement d'élus et représentants des pays concernés
  - Solidarité régionale à travers les défis écologiques transcendant les frontières
- **Sensibilisation et éducation citoyenne :**
  - Programmes éducatifs sur la biodiversité et la gestion des ressources
  - Organisation d'événements de sensibilisation
- **Inclusion sociale et territoriale :**
  - Meilleure représentation des populations locales, ayant une voix collective dans les projets
  - Gestion participative qui renforce le sentiment d'appartenance des habitants



# Limite des projets transfrontaliers

## Complexités politiques:

- **Contradictions d'intérêts** : Priorités économiques ou politiques parfois conflictuelles avec les objectifs écologiques (notamment avec le tourisme).
- **Enjeux liés à l'environnement et aux ressources naturelles** : La gestion conjointe des ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité) est freinée par des intérêts divergents entre les régions concernées. Les différences de priorisation des politiques environnementales (transition énergétique, réduction des émissions) complexifient les projets écologiques.
- **Manque de continuité** : L'efficacité des partenariats repose sur la confiance interpersonnelle, compromise par des changements fréquents d'élus.

## Limites juridiques et fonctionnelles:

- Inadaptation des outils juridiques et trop grandes diversités entre les cadres juridiques nationaux.
- Différences dans la dévolution des compétences : Les structures administratives varient d'un État à l'autre, rendant les partenariats déséquilibrés ou difficiles à coordonner.
- Complexité et lenteur des procédures, difficulté de coordination, divergences des priorités nationales et locales.

## Difficultés économiques:

- Les initiatives de grande envergure **nécessitent beaucoup de moyens et les budgets alloués ne suffisent pas** toujours à couvrir l'ampleur des besoins.
- Les **disparités dans les sources de financement** (fonds européens, fonds nationaux ou régionaux) créent des déséquilibres dans le soutien financier des projets.
- **L'accès aux subventions** comme celles des programmes Interreg peut être limité par des critères de sélection stricts





# Défis et perspectives d'actions

## Défis majeurs

- Les Alpes font face à des **défis environnementaux** importants, exacerbés par le **changement climatique**. La fonte des glaciers et les menaces sur la biodiversité soulignent l'urgence d'agir.
- En parallèle, le **manque de financement stable** limite la mise en œuvre de projets transfrontaliers ambitieux.
- De plus, la **pression touristique croissante**, avec la **construction d'infrastructures** comme des stations de ski ou des routes, accentue l'impact écologique dans les zones sensibles.

## Perspectives et opportunités

- De nouvelles solutions émergent pour répondre à ces défis. Les **technologies innovantes**, comme les outils SIG ou les drones, offrent des moyens efficaces pour surveiller et protéger les écosystèmes alpins.
- Le développement d'un **cadre juridique plus contraignant** pourrait renforcer la gouvernance transfrontalière.
- L'écotourisme et la sensibilisation des visiteurs participent à une **prise de conscience collective**.
- Le **renforcement des partenariats entre acteurs publics et privés** et l'implication des **communautés locales** sont essentiels pour garantir une gestion durable et concertée du territoire.



# Conclusion

---



- La coopération transfrontalière pour la protection et la gestion des ressources naturelles alpines entre la France, la Suisse et l'Italie constitue une illustration probante de la manière dont les **politiques publiques peuvent dépasser les frontières** pour répondre à des **enjeux environnementaux globaux**. L'exemple des Alpes montre comment des **outils institutionnels transfrontaliers**, comme les GECT ou la Convention Alpine, peuvent harmoniser les efforts des États et des régions pour répondre aux défis globaux du changement climatique, de la biodiversité menacée et de la pression touristique croissante.
- Cette coopération repose sur une **gouvernance partagée** et une **démocratie participative**. Les consultations locales, l'implication des populations et la transparence des décisions renforcent non seulement l'efficacité des projets, mais également l'attachement des habitants à leur territoire.
- Cependant, des défis persistent. Le **manque de financements stables**, les **divergences politiques** et les **contraintes juridiques** entre pays peuvent freiner la mise en œuvre des projets. Face à ces obstacles, il est crucial de renforcer les partenariats transfrontaliers et d'adopter des solutions innovantes.
- Les Alpes, grâce à leur diversité naturelle, culturelle et économique, se positionnent comme un **laboratoire unique** pour **expérimenter des modèles de coopération transfrontalière**. Ce territoire montre qu'il est possible de concilier développement durable, inclusion démocratique et résilience écologique. En poursuivant ces efforts, les Alpes peuvent continuer à inspirer d'autres régions, renforçant ainsi l'idée que la gestion des territoires repose sur des valeurs de solidarité, d'innovation et de responsabilité commune.